Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260923-26_127-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance du 23 septembre 2026

Délibération n° 26-127

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Brice RAVIER, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Karine ROUMANEIX, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Régine FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Lionel LEVHA, M. Sylvain GREVEDON, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, Mme Natacha DESSON, M. Luc FAVIA, Mme Mouna ESSAOUARI, M. Philippe LAVILLE, Mme Astrid CAILLE, M. Maxime MAINTIER, Mme Sophie PARISIS, M. Joffrey POINTLANE.

Étaient excusés : M. Yves AGUITON donne pouvoir à M. Brice RAVIER, M. Thomas SORET donne pouvoir à Mme Evelyne LAUNAY, Mme Marie-France MORCHOISNE donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, M. Joël ASSI-ALLET donne pouvoir à M. Maxime MAINTIER, M. Jean-François BOURDIN, Mme Rachel MALNOURY.

Secrétaire de Séance : Mme Chantal ALEXANDRE.

OBJET : FONCIER

Acquisition de la parcelle A 151 au lieu-dit la Varenne du Four à Chaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;
Vu le courrier en date du 29 mai 2026 adressé à Monsieur Thomas DUHARD lui proposant d'acquérir sa parcelle au prix de 11 000 euros, ainsi que son accord écrit en date du 2 juillet 2026 ;
Vu l'avis de la commission Ressources du 09 septembre 2026 ;

Considérant la parcelle cadastrée section A n° 151 d'une superficie de 2722 m² appartenant à Monsieur Thomas DUHARD ;

Considérant la proposition de la commune d'acquérir ce bien au prix de 11 000 € ;

Considérant que le montant de cette acquisition est inférieur au seuil fixé à 180 000 € à partir duquel la consultation du pôle d'évaluation domaniale est obligatoire, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260923-26_127-DE

Considérant qu'en conséquence, la saisine préalable du pôle d'évaluation domaniale n'est pas requise pour cette opération ;

Considérant la volonté de la commune de maîtriser le foncier dans le secteur afin de mettre en œuvre une politique foncière par l'aménagement de jardins familiaux et à terme l'implantation de maraîchage ;

Considérant qu'au terme des négociations entre le propriétaire et la ville, il est proposé de conclure cet achat pour la somme de 11 000 euros ;

Considérant l'accord du propriétaire de la parcelle concernée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 151, située au lieu-dit « la Varenne du Four à Chaux », appartenant à Monsieur Thomas DUHARD, au prix de 11 000 € (onze mille euros), en l'état, hors frais d'acquisition ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à avoir recours à un notaire pour la réalisation de cet acte et pour la promesse de vente ;
- De préciser que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur conformément aux règles applicables ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente, l'acte de vente et tous les documents afférents à cette opération.

POUR : 31 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Karine ROUMANEIX, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Régine FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Lionel LEVHA, M. Sylvain GREVEDON, M. Yves AGUITON, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, M. Thomas SORET, Mme Marie-France MORCHOISNE, Mme Natacha DESSON, M. Luc FAVIA, Mme Mouna ESSAOUARI, M. Philippe LAVILLE, Mme Astrid CAILLE, M. Maxime MAINTIER, Mme Sophie PARISIS, M. Joël ASSI-ALLET, M. Joffrey POINTLANE)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Chantal ALEXANDRE
Date de signature : 07/10/2026
Qualité : Amboise - 5ème Adjoint

Maire d'Amboise
Brice RAVIER

Signé électroniquement par : Brice RAVIER
Date de signature : 07/10/2026
Qualité : Amboise - Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (238 rue de la Bretonnerie- 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr